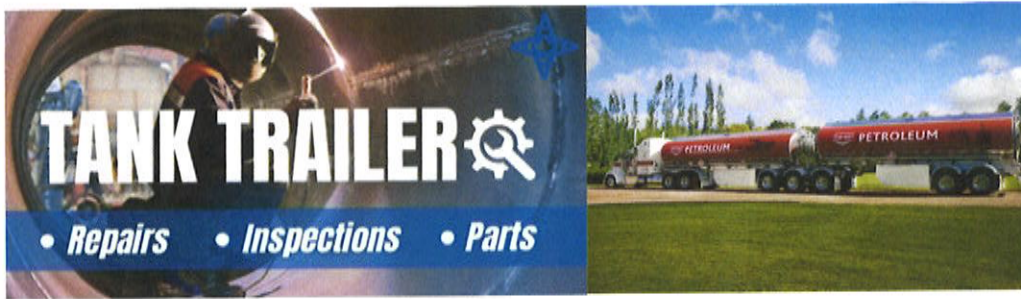




RAPPORT SUR L'ESCLAVAGE MODERNE 2023 - PROJET DE LOI S-211

ADVANCE ENGINEERED PRODUCTS LTD.

Un engagement à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes
d'approvisionnement



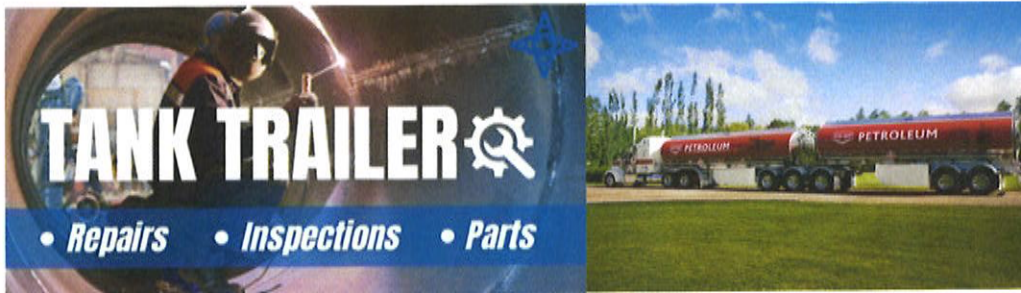
1. Introduction

Le présent rapport sur l'esclavage moderne d'Advance Engineered Product Ltd. pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 2023 est un rapport conjoint pour Advance Tank Production Ltd. et Advance Tank Centres Ltd.

2. Mesures visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Chez Advance, nous nous engageons à mener nos activités avec intégrité et conformité aux normes éthiques les plus élevées. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent ces valeurs et démontrent un comportement responsable et éthique dans toutes leurs pratiques commerciales. Au cours de la période de déclaration, nous avons mis en œuvre les mesures suivantes pour prévenir et atténuer les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement:

1. Nous avons élaboré notre code d'éthique des fournisseurs et notre déclaration de conformité des fournisseurs, qui ont été finalisés à la fin de 2023.
2. Nous avons lancé une évaluation interne de nos activités de chaîne d'approvisionnement, y compris la communication avec les fournisseurs, pour évaluer notre exposition et notre risque au travail des enfants et à l'esclavage moderne. Nous passerons en revue de manière exhaustive nos activités de chaîne d'approvisionnement dans les années à venir.



3. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Advance Engineered Products Ltd., dont le siège social est à Regina, en Saskatchewan, est l'organisme parent supervisant deux entités filiales: Advance Tank Production Ltd. et Advance Tank Centres Ltd., qui emploient ensemble 314 personnes.

Advance Tank Production Ltd. se spécialise dans la conception et la fabrication d'équipements de camions-citernes et de remorques. Exploitant des installations de fabrication à Regina, en Saskatchewan, et à Drummondville, au Québec, Advance Tank Production Ltd. est reconnue pour dépasser régulièrement les exigences de transport en vrac les plus exigeantes des compagnies pétrolières et des transporteurs privés. Notre équipement est conçu par nos ingénieurs et fabriqué par nos meilleurs soudeurs.

Advance Tank Centres Ltd. se spécialise dans les réparations en cas de basculement, les modifications d'équipement et les recertifications. En collaboration étroite avec notre usine et notre équipe d'ingénieurs, nous restaurons les réservoirs pour qu'ils respectent les normes de recertification. Forts d'une expérience étendue, nous avons acquis une réputation de partenaire privilégié pour les principaux assureurs d'équipement. Soutenus par notre équipe d'ingénierie certifiée TC basée à Regina, nous possédons une expertise spécialisée dans la réparation et la recertification d'équipements endommagés. De plus, nous aidons notre clientèle de rechange en offrant une gamme complète de pièces de rechange pour remorques-citernes. Nos capacités s'étendent au montage de réservoirs, à la fabrication de réservoirs en acier et aux services d'étalonnage de compteurs. Advance Tank Centres Ltd. exploite cinq centres de services à travers l'ouest du Canada à Calgary, Edmonton, Lloydminster, Surrey et Regina.

Le partage d'inventaire entre les entreprises et les achats interentreprises sont des pratiques courantes. Advance Tank Production Ltd. fabrique des réservoirs et les vend à Advance Tank Centres Ltd. pour installation dans leurs installations. Pendant ce temps, Advance Tank Centres Ltd. fabrique des remorques de remorquage en acier et les fournit à Advance Tank Production Ltd.

Les deux entités partagent 500 fournisseurs standard et achètent des produits similaires tels que des matières premières, des suspensions, des roues, des pneus, des produits électriques, des pièces métalliques fabriquées et des consommables. Nous achetons



directement auprès des fabricants d'équipement d'origine (OEM) en Amérique du Nord et auprès de distributeurs préférés. Nos matières premières étrangères, notamment les feuilles d'aluminium, les extrusions d'aluminium et les feuilles d'acier inoxydable, sont achetées auprès d'un distributeur nord-américain. Nous accordons une grande importance à nos relations avec les fournisseurs et nous nous engageons à collaborer avec eux pour assurer la livraison de produits de haute qualité sur le marché.

4. Politiques, gouvernance et processus de diligence raisonnable

4.1. Processus centralisé d'approbation des fournisseurs

Tous les nouveaux et anciens fournisseurs doivent adhérer à notre code de conduite et à notre éthique des fournisseurs avant d'être approuvés pour faire affaire avec nous. Les demandes de configuration des fournisseurs sont gérées de manière centralisée et autorisées dans notre système ERP uniquement après approbation par le vice-président des achats.

4.2 Nouveau code de conduite et d'éthique des fournisseurs

Notre nouveau code de conduite et d'éthique des fournisseurs aborde explicitement le travail forcé et le travail des enfants dans la section 3. TRAVAIL, DROITS DE L'HOMME ET NON-DISCRIMINATION Le Fournisseur est tenu de protéger les droits de l'homme de ses employés et de fournir un lieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et d'abus. Le respect des lois du travail, y compris l'interdiction du travail forcé ou des enfants, est obligatoire. Une rémunération équitable, des durées de travail raisonnables et un environnement de travail sécurisé sont des composantes fondamentales et requises. Le code des fournisseurs est accessible à l'adresse : [AEPL-Supplier-Code-of-Conduct-and-Ethics.pdf \(advanceengineeredproducts.com\)](#).

4.3 Nouvelle déclaration de conformité des fournisseurs

Notre nouvelle déclaration de conformité des fournisseurs sera mise en œuvre en 2024. Elle couvre les points de conformité clés ci-dessous :



1. Politique en matière d'esclavage moderne et de travail des enfants : Le fournisseur a établi une politique formelle abordant explicitement l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.
2. Communication : Le fournisseur communique efficacement sa politique sur le travail forcé et le travail des enfants à ses employés et aux parties prenantes tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.
3. Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement : Le fournisseur a mis en place des processus robustes pour identifier, évaluer et traiter le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement.
4. Formation et sensibilisation : Le fournisseur dispense régulièrement une formation sur la sensibilisation au travail forcé et au travail des enfants à ses employés, garantissant ainsi un personnel bien informé.
5. Mécanismes de signalement : Le fournisseur maintient des mécanismes de signalement confidentiels permettant aux employés de signaler les préoccupations liées au travail forcé et au travail des enfants, favorisant ainsi un environnement transparent et responsable.
6. Conformité à la législation : Le fournisseur garantit le respect de la législation et des réglementations sur le travail forcé et le travail des enfants dans tous ses domaines de compétence.

Amélioration continue : Le fournisseur s'engage à surveiller et à améliorer constamment ses efforts pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants. La déclaration de conformité est accessible à l'adresse : [Certificate-of-Compliance-Bill-S211.pdf](#) ([advanceengineeredproducts.com](#)).

5. Identification des risques

Grâce à nos questionnaires d'approvisionnement de matériaux et à nos entretiens, nous avons évalué les risques posés par nos principaux fournisseurs de niveau 1, qui représentent 80% de nos dépenses en produits de base. Notamment, leurs mesures



d'approbation de fournisseur les plus strictes sont appliquées en Asie. Nos fournisseurs mondiaux pour les suspensions, les roues et les pneus ont également établi des politiques pour garantir la conformité aux réglementations sur l'esclavage moderne dans le monde entier.

6. Mesures de remédiation

Bien qu'aucune instance de travail forcé ou de travail des enfants ne nécessitant une remédiation n'ait été identifiée dans nos opérations ou nos chaînes d'approvisionnement, les fournisseurs et le personnel des achats sont encouragés à adresser toute préoccupation connexe par courrier électronique à purchasing@aepl.ca. Advance s'engage à collaborer avec les fournisseurs pour rectifier toute non-conformité si elle se présente.

7. Formation

Des exemples concrets et des discussions sur l'approvisionnement éthique sont intégrés à nos appels mensuels d'achat et de communication. Le personnel clé chargé de l'approvisionnement doit également suivre un cours en ligne sur l'esclavage moderne en 2024.

8. Évaluation de l'efficacité des politiques et des procédures

Nous n'avons pas encore évalué l'efficacité de nos politiques et procédures; cependant, nous initierons ce processus en 2024.



9. Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, je certifie que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards pour les besoins de la loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir d'engager Advance Engineered Products Ltd.

Par : 

Nom complet : Darrell Zwarych

Titre : Directeur général et président Directeur d'Advance Engineered Products Ltd.

Date : April 19, 2024